

**Commune
de
SCHIRRHOFEN**



ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION

**Suppression de branchement gaz, ouverture de la
chaussée devant le 5, rue de l'église - route barrée**

Tél. : 03.88.63.20.61
[Courriel :](mailto:secretariat.mairie@schirrhoffen.fr)
secretariat.mairie@schirrhoffen.fr

La Maire de la Commune de SCHIRRHOFEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L2122-24,
L2212-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,

VU la demande de l'entreprise Electricité Fritz de Niederroedern en date du 6 octobre 2025,

Considérant l'incidence des travaux d'ouverture de la chaussée devant le n°5, rue de
l'Eglise,

ARRETE

Article 1 : En raison de la suppression d'une conduite de gaz, des travaux nécessitant
l'ouverture de la chaussée auront lieu devant le n°5, rue de l'Eglise.

Article 2 : La route sera barrée au niveau du chantier durant tout le week-end, **du vendredi
17 octobre à 7h au mardi 21 octobre 2025 à 18h**. Le stationnement sera interdit dans
l'emprise du chantier côté pair et impair.

Article 3 : L'entreprise Fritz Electricité de Niederroedern, attributaire du marché de travaux,
installera les dispositifs de signalisation et de pré-signalisation correspondants sous sa
responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de la CAH,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
- M. le Maire de la Commune de Schirrhein,
- M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Schirrhein/Schirrhoffen
- Entreprise Fritz,
- L'affichage.



La Maire,
Christine HEITZ

Acte publié le 9/10/2025